

Attentats : Paris conclut un accord avec les assureurs pour un fonds d'1M€ de soutien aux commerces

La Ville de Paris vient de conclure un accord avec l'Association française de l'assurance pour apporter une aide exceptionnelle d'1M€ aux commerçants qui ont vu tout ou partie de leur activité empêchée suite aux attentats du 13 novembre.

Si les commerçants ayant subi des dommages matériels directs lors des attentats bénéficieront d'une couverture totale pour les réparations et la perte d'exploitation durant les fermetures, un certain nombre de commerces, à proximité immédiate des lieux concernés, ont vu leur activité empêchée par les conséquences de l'enquête, les impacts sur la voirie ou encore l'impossibilité pour leur personnel de venir travailler.

En accord avec la Ville de Paris, les assureurs ont décidé de prendre en compte cette situation en leur apportant une aide exceptionnelle, financée par un fonds mutuel d'1M€. Cette aide sera attribuée selon plusieurs critères, tels que le nombre de jours fermés ou pendant lesquels l'activité a été fortement perturbée, ou encore le nombre de salariés de l'entreprise concernée.

Les commerçants impactés, recensés par la Ville de Paris, se verront adresser un courrier nominatif les invitant à constituer un dossier pour bénéficier de cette aide.

Ce dispositif vient compléter la série d'aides déjà mises en place par la Ville de Paris, vis-à-vis des commerçants des quartiers frappés par les attentats :

- 760.000€ de subventions exceptionnelles aux commerçants ayant subi des dommages matériels durant les attentats ;
- 150.000€ d'exonérations des droits de places pour les commerçants abonnés des marchés parisiens qui ont été interrompus les 14 et 15 novembre ;
- Près de 80.000€ d'exonération des droits de voirie du 1er semestre 2016 pour plus de 450 commerces des quartiers concernés ;

- Un lien étroit avec les services de l'Etat pour proposer un guichet unique concernant les facilités accordées aux commerçants et une cellule d'aide psychologique post attentats ;
- Une grande campagne d'affichage qui fait la promotion de la culture et des loisirs à Paris.

Avec cette nouvelle aide de l'Association française de l'assurance – et sans compter la couverture totale des sinistres par les assureurs – ce sont ainsi plus de 2M€ qui ont été mobilisés depuis mi-novembre par la Ville de Paris en faveur des commerces touchés, directement ou indirectement, par les attentats.

Contacts presse :

Ville de Paris : Mathilde Piéraud / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr